Commune de LA CHAPELLE SAINT -URSIN

Séance du Conseil municipal,
Le jeudi 17 septembre 2026 à LA CHAPELLE SAINT-URSIN
Date de la convocation : jeudi 10 septembre 2026

Conseillers présents : 27

M. VOLLOT	M. THOMAS	Mme GAVIN	Mme DAGAUD
Mme PAIS	Mme PELRAS	M. DE SENSI	Mme MARTIN
M. NOWAK	M. ROBIN	Mme MILLET	Mme MONIER
Mme FLORENTIN	Mme PERNOD	M. BIESSE	Mme BRAULT
M. LE BERRE	M. ADAM	M. PANARD	M. ARNAUD
Mme ROMAIN	M. BALLAIRE	M. FAURE	M. FORESTIER
Mme CHEVALIER	Mme MEYER	M. AUDOUX	

Absent : 0

Pouvoir : 0

Est désigné comme président de séance Jean-Marie VOLLOT
Est nommé comme secrétaire de séance Alain THOMAS

Délibération n°2026 / 089

Objet : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1 ERE CLASSE FONCTIONNAIRE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE ET D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE FONCTIONNAIRE SUITE A PROMOTION INTERNE

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou une promotion interne.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social territorial.

Un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet et un poste d'agent de maitrise à temps complet sont créés à compter du 01/10/2026.

Extrait conforme au registre des délibérations

Voté à l'unanimité.

Transmis au contrôle de légalité
Le 19/09/2026

Le secrétaire de séance,

Alain THOMAS

Le maire,

Jean-Marie VOLLOT

Date de mise en ligne
de la commune de La Chapelle Saint-Ursin
Le 19/09/2026